Lévesque, Claudette

De: Nicolas Desrosiers [ns.ds@live.ca]
Envoyé: 29 novembre 2016 18:54
À: Greffe
Objet: Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

Bonjour à vous

Je m'appelle Nicolas Desrosiers et j'ai 33 ans. J'habite à Prévost, dans les Laurentides. Ma conjointe, Geneviève Gagné et moi avons décidé de garder notre compteur mécanique pour des raisons de santé. Il y a différents articles scientifiques qui expliquent le danger sur le corps humain des ondes électromagnétiques. Nous venons tout juste d'acheter un bâtiment commercial pour y déménager une clinique de santé au 2955 Curé Labelle, à Prévost J0R1T0. Nous allons avoir une entrée électrique de 400 ampères et on nous dit qu'il n'y a pas d'autre possibilité qu'un compteur intelligent. Plusieurs de nos patients ont des problèmes d'électrosensibilité et consultent actuellement à la clinique. Nous anticipons une impossibilité de pouvoir les recevoir en consultation si les installations ne peuvent être sans compteur intelligent. Nous trouvons également injuste d'avoir à subir cette imposition forcée lorsque nous savons pertinemment que les compteurs mécaniques permettent la prise de données de façon claire, fiable et sécuritaire.

La charte des droits est libertés et un papier qui doit s'étendre un peu plus loin qu'aux convictions religieuses et permettre aux citoyens québécois de pouvoir décider de ne pas s'exposer à un risque pour leur santé sans subir une dictature par la mafia de l'énergie.

j'accepte que ce message soit utilisé à des fins de diffusion.

Respectueusement,

Nicolas Desrosiers, Directeur
(514)816-0888

CENTRE EFFET PAPILLON
SANTÉ, HABITAT ET ENVIRONNEMENT

www.centreeffetpapillon.com